

Guadeloupe Unitaires !

Le bulletin de la FSU Guadeloupe - octobre 2013

L'ÉDITO

L'action sur les retraites et la revalorisation !



La FSU Guadeloupe souhaite une bonne année scolaire à l'ensemble des collègues de l'académie. Cette année scolaire sera placée sous le signe du combat syndical, dans l'unité la plus large possible. Dès le début de l'année, la FSU a été à la

pointe du combat avec une action de grève sur la réforme des retraites le 10 septembre. Cette action, très bien relayée dans la presse, va en amener d'autres.

La FSU Guadeloupe refuse de s'enfermer dans le dogme libéral d'une réforme inéluctable des retraites faisant porter la charge unique sur les travailleurs ! L'allongement de la durée de vie en bonne santé est la conséquence de l'abaissement de l'âge légal des retraites à 60 ans. C'est un acquis social majeur. L'âge légal du départ en retraite est avant tout un choix politique.

Pour la FSU Guadeloupe, une réforme des retraites ne peut pas toucher à l'âge légal de départ en retraite, ni aux durées de cotisations.

Il n'y a aucune raison que les revenus du capital ne participent pas aussi à l'effort pour sauver le régime par répartition issu des propositions du Conseil National de la Résistance à l'issue de la Seconde Guerre Mondiale.

Pour la FSU Guadeloupe, la proposition de réforme actuelle des retraites va une nouvelle fois pénaliser les femmes, qui sont très largement majoritaires dans notre champ de syndicalisation ! Il appartient à tous de discuter de cette réforme des retraites, de discuter des alternatives possibles et de mener un combat de fond pour sauver le système de retraites par répartition, source d'égalité, de justice et de solidarité entre les générations ! Dans ce cadre, la FSU est partie prenante de l'action du 15 octobre

Notre fédération portera bien évidemment l'ensemble des combats qui touchent son champ de syndicalisation, au premier rang desquels se trouvent la revalorisation de nos professions.

Le secrétariat de la FSU Guadeloupe

EN BREF !



Les communes qui ont voulu anticiper la réforme des rythmes scolaires contre l'avis du SNUipp-FSU majoritaire font payer les familles ! Qui a dit que l'école était gratuite ?



Suite aux actions à l'initiative du SNES-FSU, l'inspection générale a accepté de revoir les programmes d'histoire géographique pour les alléger en troisième, première et terminal. C'est une grande victoire syndicale collective !



La note de vie scolaire a été supprimée au mois de juin par le Parlement comme le demandait le SNES-FSU. Qu'attend le ministre pour traduire réglementairement cette décision législative ?

Le ministre veut « plus de maîtres que de classes »

Le recteur de Guadeloupe fait « moins de maîtres que de classes ».

Contrairement au discours « rassurant » du recteur en début d'année, la rentrée scolaire n'est pas idyllique. La mise en place des nouveaux rythmes connaît de sérieux cafouillages, les activités périscolaires n'étant pas à la hauteur des promesses : payantes par endroits, pas accessibles à tous les enfants, activités peu attrayantes, personnels encadrant peu formés et devant assurer un double emploi (nettoyage des écoles et surveiller les élèves).

L'académie a opéré, unilatéralement, 17 fermetures, en zone d'éducation prioritaire compris, contre 11 ouvertures fin septembre sans l'avis des organisations syndicales, sans l'avis du Comité Technique Académique, comité habilité à statuer sur des ouvertures et fermetures de classes. Les familles, les collègues, les équipes pédagogiques, les mairies, informés fin septembre ont dû s'organiser en deux jours.

De plus, cette année, l'académie de Guadeloupe tente un nouveau concept : « le moins de maîtres que de classe ».

Aujourd'hui, c'est près de 12 classes qui n'ont pas d'enseignants. Le rectorat veut « combler les vides » en mettant des enseignants titulaires remplaçants sur ces postes, envisage même d'avoir recours à des contractuels et utilise l'ensemble des professeurs stagiaires en formation en les affectant en responsabilité dès le début d'année en binôme devant élèves.

Nous manquons déjà de moyens de remplacement et la conséquence sera que de nombreux élèves se retrouveront sans maîtres et devront être répartis dans des classes déjà surchargées...

Le SNUipp-FSU dénonce cet état de fait d'autant plus que nous avons déjà alerté le rectorat dès le CTA de février 2013. Nous ne pouvons accepter d'avoir recours à des contractuels, non formés au métier d'enseignants alors qu'il y a une procédure légale qui consiste à faire rentrer en Guadeloupe des enseignants, en attente depuis de nombreuses années d'une mutation soit pour rapprochement de conjoint ou pour retour au pays qui en ont fait la demande.

Le SNUipp déplore que la refondation de l'école en Guadeloupe n'ait pas entraîné de véritables changements dans le traitement administratif des moyens et des personnels en Guadeloupe et qu'elle passe par une évaluation quantitative et non qualitative de l'école en Guadeloupe.

Le SNUipp-FSU Guadeloupe soutient toutes les initiatives et mobilisations des parents et équipes éducatives qui luttent pour le maintien des moyens d'enseignement dans nos écoles de Guadeloupe.



Rythmes

À cette rentrée, le SNUipp-FSU a rendu public un premier bilan issu de son observatoire en ligne sur les nouveaux rythmes scolaires. Il en ressort une grande diversité en matière d'organisation du temps scolaire et des inégalités en termes de contenus des activités proposées, d'encadrement des élèves et de coût pour les familles.

Dès les premiers jours, de premiers dysfonctionnements apparaissent : problème dans l'utilisation des locaux, de répartition des élèves après la classe... Les enseignant-es se retrouvent à gérer des difficultés qui ne relèvent pas de leur responsabilité. De plus, certaines écoles ont perdu des moyens alloués par les municipalités (ATSEM, intervenants, transport, infrastructures...) transférés sur le périscolaire.

Le SNUipp-FSU se donne les moyens et le temps de poursuivre le bilan qualitatif sérieux de la mise en œuvre des rythmes avec les collègues. Pour cela, il va relancer dans les écoles, auprès des équipes son observatoire en ligne ainsi que des enquêtes papier, afin de recueillir leur appréciation de professionnel-les sur les conséquences pour les élèves comme pour eux-mêmes et interviendra pour obtenir les améliorations nécessaires.

Le calendrier très resserré et imposé aux enseignant-es pour finaliser les projets d'organisation n'est pas tenable. Les délais doivent être rallongés. Tout ne peut pas être bouclé à marche forcée sous la contrainte d'un calendrier électoral et en tenant à l'écart les enseignant-es. Partout, le SNUipp-FSU interviendra et défendra les projets des équipes face au DASEN et/ou mairie. Il est grand temps de faire confiance à l'intelligence collective des équipes enseignantes qui sont, elles aussi force de propositions.

Le SNUipp-FSU continue d'exiger la réécriture complète du décret sur l'aménagement du temps scolaire pour sortir du carcan actuel et permettre des dérogations prenant en compte les réalités locales, une concertation approfondie et la prise en compte obligatoire de l'avis des conseils d'école. Pour l'obtenir, l'intervention des personnels est indispensable. De plus, des financements suffisants et pérennes doivent garantir pour les temps périscolaires l'égalité et l'accès pour tous.

Pour qu'une réforme des rythmes rime avec réussite, égalité et amélioration des conditions de travail, le SNUipp-FSU lance une campagne nationale : adresse nationale au ministre, pétition, rencontre avec les collègues,... En octobre, le SNUipp-FSU se donnera les moyens de faire le point avec les écoles des communes concernées par les nouveaux rythmes scolaires. Il décidera avec les personnels des suites de l'action.

Rentrée du SNES : se battre pour l'égalité de traitement !

Le SNES-FSU en cette rentrée a dû faire face aux multiples difficultés générées par la désorganisation générale liée aux multiples suppressions de postes successives de ces dix dernières années.

Non seulement, le nombre de classes sans enseignant s'est multipliée en cette rentrée, même dans les disciplines qui ne sont pas déficitaires, mais l'organisation de la rentrée s'est faite dans l'opacité la plus totale !

Les titulaires remplaçants qui ont normalement le droit à une commission paritaire d'affectation, leur permettant de formuler des vœux et d'être affectés en fonction d'un barème, ont été affectés dans l'opacité la plus totale, sans aucune concertation, en violation de la circulaire de 1999 qui régit leur service.

Les non-titulaires ont été affectés dans la même opacité. La commission consultative qui devait se tenir le 26 août a été reportée début octobre. À l'arrivée, les non-titulaires, se retrouvent affectés très loin de leur lieu de résidence, sur deux voire trois établissements, remettant en cause leur chance d'obtenir un concours, qui devrait pourtant être la finalité ultime des collègues et de l'administration !

Les stagiaires affectés dans l'académie se sont vus affectés en dépit du bon sens. Si le rectorat a finalement accepté de laisser sur Saint-Martin les collègues résidant déjà sur l'île, les autres stagiaires se voient proposer des affectations qui dépassent l'entendement. Ainsi, alors que le ministère préconise une entrée dans le métier facilitée, le rectorat a choisi d'affecter cinq stagiaires dans l'établissement classé ECLAIR de Abymes bourg !

Devant la contestation de cette opacité délibérée par notre organisation syndicale, l'administration a clamé le manque de temps. Le SNES-FSU Guadeloupe considère que le dialogue social n'est jamais une perte de temps, ni pour l'administration, ni pour les organisations syndicales. Le dialogue social permet d'améliorer les affectations de collègues et par là-même la qualité du service public d'Éducation. La finalité est la réussite de tous les élèves.

Le SNES-FSU revendique le maintien du paritarisme, qui loin d'être un lieu de cogestion, permet aux organisations syndicales de confronter leurs vues avec l'administration, mais surtout d'apporter des propositions concrètes par une connaissance du terrain plus fine.

Le SNES-FSU considère que cette rentrée est catastrophique par les choix de l'administration de supprimer une nouvelle fois des postes à la rentrée, alors que notre académie aurait besoin d'un plan d'urgence pour surmonter l'ensemble des difficultés, qui ne tiennent pas uniquement à la situation d'archipel !

Le SNES-FSU considère qu'il faut recréer des postes d'enseignants comme dans l'ensemble des académies, mais aussi des postes administratifs pour permettre une gestion plus sereine des dossiers et des personnels.

Guillaume MARSAULT, secrétaire académique SNES Guadeloupe



Infirmières de l'Éducation Nationale : Rentrée 2013, se préparer à la mobilisation !

À l'issue de la concertation sur la loi de refondation, le SNICS FSU formulait des craintes sur le transfert de notre profession hors de l'Éducation nationale. Vincent Peillon rechignait alors à répondre à nos questions sur le pilotage et la gouvernance.

Et c'est bien grâce à la mobilisation massive des infirmières en novembre 2012 à l'appel du SNICS, que nous avons obtenu les engagements écrits du Ministre concernant le pilotage et la gouvernance de la santé confirmant le maintien d'un corps infirmier spécifique à l'Éducation nationale.

Le SNICS a découvert un amendement au projet de loi de décentralisation introduit en catimini, par un député : « L'organisation et le soutien aux politiques culturelles, le développement de l'audiovisuel, la gestion de la politique de l'eau, l'orientation professionnelle et la santé scolaire peuvent faire l'objet de délégations de compétence.

Vous pouvez compter sur le SNICS pour organiser très vite la mobilisation, selon les réponses du cabinet de Vincent Peillon. Nous continuerons à défendre avec toute la force de nos mandats et de la consultation de la profession, la reconnaissance du soin infirmier au bénéfice de la réussite scolaire des élèves au sein de l'équipe éducative et pédagogique.

Patricia POMPONNE

KA KI SNEP-FSU ?

C'est le syndicat national des enseignants d'éducation physique et sportive qui a obtenu 84,5% des suffrages aux dernières élections professionnelles. En Guadeloupe, le SNEP-FSU est majoritaire dans les instances paritaires avec 6 sièges sur 7.

Nous défendons des collègues et une discipline à part entière avec des problématiques communes aux autres (classes surchargées, LCP, note de vie scolaire, suppression de postes) mais nous sommes également « entièrement à part » du fait de notre statut (décret 50-583 du 25 mai 1950). En effet nous ne sommes pas des « certifiés » même si nous passons un CAPEPS, mais des « professeurs d'EPS ». Nous effectuons un service de 20 heures dont 17h d'enseignement et 3 heures forfaitaires consacrées à l'animation de l'association sportive (A.S). C'est d'ailleurs ce dernier point qui fait notre actualité nationale car depuis 1978 nous nous battons contre le décret Soisson qui vise à réduire le nombre d'heures de l'A.S. Nous étions parvenu, avec la profession, à empêcher son application sans qu'il ne soit pour autant abrogé. En cette rentrée 2013, nous sommes sur le point d'aboutir à une victoire historique pour la profession puisque Vincent Peillon s'est engagé à publier dans les prochaines semaines, un nouveau décret répondant majoritairement aux exigences du SNEP.

Aussi ce qui nous caractérise le plus, sont nos lieux variés d'exercice. Localement, ces derniers nous préoccupent fortement. En effet dans notre archipel, nous manquons cruellement d'installations sportives aussi bien dans l'enceinte des établissements scolaires qu'à l'extérieur. A cela s'ajoute la vétusté, l'inadaptation et la dangerosité de nombreuses structures existantes. De plus, avec la généralisation des changements de rythme scolaire à l'école primaire dès la rentrée 2014, cette pénurie d'infrastructures s'amplifiera. Une des conséquences directes à tout cela, sera donc l'impossibilité de répondre aux exigences des programmes nationaux de notre discipline.

Nous pouvons donc affirmer que sans un véritable plan Marshall à l'initiative du Recteur et des collectivités locales, les conditions d'apprentissage de nos élèves et les conditions d'enseignement de nos collègues se dégraderont encore éloignant ainsi les possibilités de réussite de tous les élèves guadeloupéens et ne permettant certainement pas à notre académie de combler le fossé qui nous sépare des moyennes nationales en matière de résultats scolaires...

David ARISTIDE secrétaire académique SNEP Guadeloupe



Retraites : des choix en défaveur des salariéEs et des retraitéEs !

Le projet de loi sur les retraites s'insère dans un vaste plan d'attaques contre les retraites par répartition, le code des pensions et l'ensemble de la protection sociale.

Il entérine le report de l'âge de départ à 62 ans et allonge la durée de cotisation (43 ans pour la génération 73 !). Avec l'augmentation de la décote, le montant des pensions diminue et obligera à travailler jusqu'à 67 ans !

De plus, alors que les cotisations augmenteront de 0,3% en 3 ans pour les salariéEs, entraînant une nouvelle baisse de leurs salaires, les patrons qui subiront la même hausse bénéficieront d'un allègement des charges familiales pour la compenser. Ce nouveau cadeau au patronat sera financé par les salariéEs avec augmentation de la TVA et nouveaux impôts à la clé !

Quant aux retraitéEs, ils subiront une ponction de 2,7 milliards avec le report d'avril à octobre de l'indexation des pensions sur les prix et la fiscalisation de la majoration de 10% des pensions des parents d'au moins trois enfants qui sera incluse dans le plan de financement de la sécurité sociale. Selon le Conseil d'Orientation des Retraites, ces mesures toucheront encore les salariéEs les moins payéEs, en particulier les femmes.

Les quelques droits nouveaux seront soit difficiles à réaliser (rachat des années d'études), soit à la charge des salariéEs uniquement (validation des trimestres d'apprentissage), soit favorables au développement de complémentaires privées (« compte personnel de pénibilité »).

On le voit : nous avons toutes les raisons de nous mobiliser !

Eliane PAUL-DI VINCENZO, responsable académique des retraitéEs du SNES

Une section syndicale est née au sein de l'Académie Guadeloupe, c'est le SNASUB affilié à la FSU. Au cours d'une séance de travail avec Arlette LEMAIRE secrétaire nationale, le premier bureau a été constitué en janvier 2013. **Le SNASUB-FSU au plan de l'Académie Guadeloupe se propose de contribuer à la défense des droits des agents du service public de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.** Le syndicat souhaite vous **INFORMER**, vous **DEFENDRE** et vous **MOBILISER** sur les **CAUSES COMMUNES**. En nous rejoignant vous ferez **LA FORCE** de la section académique et c'est avec vous qu'il se développera. Tous les **champs d'activités** qui seront contenus dans un programme triennal de travail devront être définis en 2014.

Les objectifs principaux gouvernent notre action : la **TRANSPARENCE**, l'**ETHIQUE**, la **LEGALITE**.

Composition du bureau :

- Secrétaires Académiques : Harry Custos et Gladys Contout-Alexis (en poste au Rectorat)
- Trésorière: Paule Aubatin (en poste à l'université) et Philippe Baltimore assure le secrétariat (en poste au Rectorat).

Nous serons à votre écoute le mercredi (permanences) et assurerons les heures d'informations syndicales.

N'hésitez pas à nous rejoindre ; Vous vous sentez lésés dans vos droits ? Contactez- nous aux adresses suivantes :

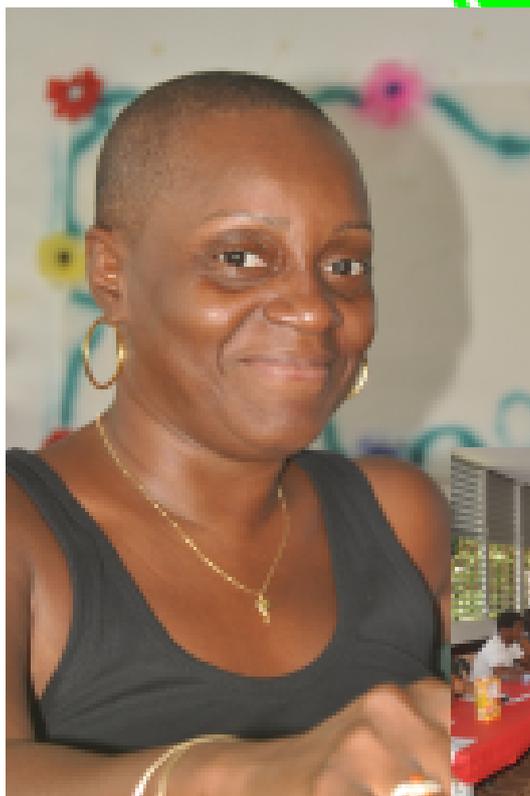
Paule Aubatin aubpablita@yahoo.fr

Philippe Baltimore philippe.baltimore@ac-guadeloupe.fr

Gladys Contout-Alexis gladys-julie.contout@ac-guadeloupe.fr

Harry Custos harry.custos@ac-guadeloupe.fr

marie-louise.jocelyne@orange.fr



Les tendances ont la parole

Unité Action

La tendance Unité Action est la tendance très majoritaire dans la section départementale de la Guadeloupe, mais aussi au niveau national et dans de nombreux syndicats nationaux. Unité Action est très attaché au système des tendances dans la vie syndicale, en ce qu'il permet d'organiser et de visualiser les débats qui traversent notre syndicalisme. Les tendances permettent de dynamiser et d'accroître notre réflexion pour être plus forts dans le combat pour faire valoir les droits de nos mandats et améliorer leurs conditions de travail.

Sans rien renier de la lutte, qui est au coeur des modalités d'action de notre tendance, Unité Action cherche avant tout à créer un rapport de force, le plus large possible, intersyndical à chaque fois que cela est possible pour tenter de faire plier l'adversaire. L'action est au coeur de notre palette d'action, mais elle n'est pas la seule. Notre tendance est très attachée au système du paritarisme dans la fonction publique qui, loin d'être un lieu de cogestion, est le lieu qui permet de faire entendre l'ensemble de nos propositions ! Unité Action considère que le coeur des problèmes qui traversent la Guadeloupe tient au désengagement de l'État et à l'insuffisance des politiques publiques menées par les collectivités locales. Unité Action porte le projet d'un plan d'urgence pour la région qui instaure une égalité réelle de l'ensemble des services publics pour notre région. Cela passe par des investissements massifs pour rattraper le retard accumulé depuis plusieurs décennies.

Loin d'une troisième décentralisation qui laisserait les collectivités locales démunies face à leurs difficultés propres, Unité Action propose simplement d'appliquer ce qui est inscrit dans le marbre de la Constitution : une République démocratique, laïque, sociale et indivisible. L'indivisibilité de la République passe par un plan d'urgence.

Guillaume MARSAULT pour Unité Action, SNES
guillaume.marsault@guadeloupe.snes.edu
Tony PIOCHE, SNUipp, piochetony@orange.fr
David ARISTIDE, SNEP, s3-Guadeloupe@snepfusu.net
Patricia POMPONNE, SNICS
pomponne.patricia@orange.fr

Émancipation Guadeloupe

La FSU repose sur ses sections départementales, ses syndicats nationaux, mais aussi ses tendances. Une tendance permet d'alimenter le débat démocratique et de définir, après confrontation, les choix politiques et les actions de la fédération. Émancipation, tendance résolument anti-capitaliste et anti-colonialiste, entend intervenir dans la FSU Guadeloupe pour développer un **syndicalisme de lutte. Ce combat collectif se veut radicalement opposé au capitalisme libéral** actuel qui, aujourd'hui plus que jamais, s'attaque à tous les acquis des travailleurEs (statuts, droit du travail, retraites, protection sociale).

Pour lutter contre l'exploitation de plus en plus grande de la Guadeloupe par une poignée de békés ayant la main-mise sur l'économie locale ; pour sortir de la spirale du chômage, en particulier des jeunes, entraînant une grande partie de la population locale dans la misère et la violence ; pour mettre en place une école réellement démocratique, adaptée aux besoins des élèves guadeloupéENEs, dans ses méthodes comme dans ses contenus, nous avons besoin d'un syndicalisme fort et unitaire.

Face à un gouvernement qui ne cesse de faire des cadeaux aux grosses entreprises, notamment en compensant l'augmentation de leurs cotisations sociales (alors que les travailleurEs les paieront plein pot), nous défendons farouchement la recherche de l'unité syndicale et l'organisation de luttes dures et déterminées.

Pour défendre cette orientation, rejoignez EMANCIPATION !

Pascal FOUCAL (SNUEP) foucal.pascal@orange.fr

Eliane PAUL DI VINCENZO (SNES)
p.divincenzo.eliane@gmail.com

Sylvie ROSILLETTE (SNUipp)
sylvie.rosillette@orange.fr



Qu'est-ce que la FSU ?

1991 Lors du congrès de la FEN à Clermont Ferrant, des syndicats, tendances et sections départementales minoritaires de la FEN rédigent une charte, « Charte de Clermont-Ferrand ». Il s'agit de proposer un nouveau fédéralisme, différent de celui pratiqué par la direction de la FEN.

1992 Après l'exclusion du SNES et du SNEP de la FEN, lors d'un congrès extraordinaire à Perpignan, des militants (l'ensemble des signataires de la Charte de Clermont-Ferrand), refusant de se dissoudre dans un "Syndicat des Enseignants", décident de travailler ensemble au sein de Comités de Liaison Unitaire (CLU)

Le 15 avril 1993, 12 syndicats nationaux lancent un appel « à la construction d'un nouveau fédéralisme revendicatif, proche des personnels, unitaire, pluraliste ». La Fédération syndicale unitaire est née. Michel Deschamps, dirigeant du SNETAP devient secrétaire général. La FSU première fédération de l'éducation nationale passe alors devant la FEN.

Mars 1994 Congrès fondateur de la FSU à Mâcon. Il définit les statuts (vote à 70% de toutes les décisions) et la plate forme revendicative.

En décembre 1996, la FSU devient la première organisation syndicale dans la fonction publique de l'Etat. Mais la question de la représentativité se heurte à la loi Perben.

En février 2004, lors du congrès de Perpignan, la FSU s'ouvre aux trois fonctions publiques. Plusieurs syndicats (territoriale, agriculture, environnement...) issus de la CFDT ont choisi de rejoindre la FSU entre 2001 et 2004.

Organisation

La FSU est une fédération de syndicats nationaux. Les syndiqués adhérents et payent leur cotisation à leur syndicat national.

Les syndicats nationaux présentent des listes aux élections aux commissions administratives paritaires (CAP) des différentes catégories qu'ils regroupent. Ces élections déterminent leur niveau de représentativité dans leur secteur et permettent l'attribution de décharges syndicales.

Les sections départementales

La section départementale est l'organisation de base de la FSU. Elle est constituée par tous les membres des syndicats nationaux affiliés à la fédération. La section départementale s'administre librement dans le cadre des statuts. Ses instances sont calquées sur les instances nationales et obéissent aux mêmes règles. Les sections départementales organisent la vie fédérale sur le plan départemental. Elles ont une représentation dans les instances délibératives de la FSU.

Depuis le congrès de 2001 ont été développées des instances de coordination régionales qui visent à construire l'orientation fédérale sur toutes les questions qui se posent à ce niveau et à assurer la représentation de la FSU.

Les courants de pensée (tendances)

La FSU reconnaît le droit aux syndiqués qui le souhaitent à se rassembler en courant de pensée et de soumettre leur orientation au vote de l'ensemble des syndiqués. Un vote d'orientation est donc organisé avant chaque congrès. Pour y participer, il suffit de déposer une liste de noms accompagnée d'un texte d'orientation (profession de foi). Tous les syndiqués votent au suffrage direct. Ce vote détermine la représentativité et la place des courants de pensée dans les instances. Il est assorti, là aussi d'un système proportionnel dégressif, afin qu'aucun courant de pensée ne puisse détenir plus de 50% + 1 siège dans une instance ou dans un congrès.

Les syndicats

La FSU est une fédération de syndicats nationaux. Elle rassemble des syndicats regroupant les personnels intervenant dans les champs de l'Enseignement, l'Éducation, la Recherche, la Culture, la Formation, l'Insertion et plus généralement dans les trois fonctions publiques.

Les syndicats de la FSU Guadeloupe !

SNUipp-FSU, il syndique les enseignants du premier degré. Son secrétaire général est Tony PIOCHE



SNES-FSU, il syndique les enseignants du second degré, les conseillers principaux d'éducation, les COPsy, les assistants d'éducation et les assistants vie scolaire. Son secrétaire général est Guillaume MARSAULT



SNEP-FSU, il syndique les professeurs d'EPS du second degré. Son secrétaire général est David ARISTIDE



SNICS-FSU, il syndique les infirmières scolaires de l'Éducation Nationale. Sa secrétaire générale est Patricia POMPONNE



SNUAS-FP-FSU, il syndique les assistantes sociales de la fonction publique. Sa secrétaire générale est Patricia LETOURNEUR



SNASUB-FSU, il syndique les personnels administratifs de la fonction publique. Son secrétaire général est Harry CUSTOS et Gladys CONTOUT-ALEXIS



EPA-FSU, il syndique les personnels de l'éducation. Son secrétaire général est Guilhem SALTEL



SNESUP, il syndique les personnels de l'enseignement supérieur.



Le secrétaire départemental de la FSU Guadeloupe est Eddy Ségur. Il est assisté de Patricia POMPONNE, Guillaume MARSAULT, secrétaires adjoints ERONI Olivia, trésorière, et Valérie FRANCIUS-FIGUERES, trésorière adjointe .

